



### **Table des matières**

Ce document est la version déposée du budget de fonctionnement en bref 2016 de la Ville de Montréal.

- 2 Message du maire et du président du comité exécutif
- **5** Faits saillants
- 7 D'où proviennent les revenus de la Ville?
- **8** Toutes vos taxes comptent
- 9 Les points saillants de la fiscalité en 2016
- 12 L'île de Montréal et sa population

# Message du maire et du président du comité exécutif





Mesdames, Messieurs,

Alors que notre administration arrive à mi-mandat, nous voici déjà rendus à notre troisième exercice budgétaire. Ne cherchez pas dans ces pages de nouvelles orientations ou une nouvelle direction pour Montréal. Nous poursuivons inlassablement la réalisation du plan que nous avons tracé à notre arrivée à l'hôtel de ville : une gestion rigoureuse des dépenses municipales, des investissements massifs dans les infrastructures vieillissantes et une réforme administrative en profondeur pour rendre Montréal plus performante et plus compétitive.

Et toujours, notre engagement de ne pas augmenter les charges fiscales générales au-delà du taux d'inflation, tout en continuant d'offrir des services de qualité à tous les citoyens montréalais.

Preuve éclatante que nous sommes sur la bonne voie : en octobre, la firme de notation Standard & Poor's a rehaussé la cote de crédit de la Ville de Montréal, qui est passée de A+ à AA-. La cote de crédit de la Ville n'avait pas évolué depuis 1984.

Ce rehaussement traduit un niveau élevé de confiance en la solidité financière de Montréal à long terme. Les marchés ont compris que la relance de Montréal repose sur des bases sérieuses et solides. En retour, cela nous encourage à poursuivre nos efforts d'assainissement des finances et de gestion rigoureuse des deniers publics.

C'est donc dans un esprit de continuité et de fierté du travail accompli que nous présentons pour 2016 un budget de 5 061,2 M\$, en hausse de 2,4 %, ou 120,2 M\$, par rapport à l'exercice de 2015.

Après le budget de 2015, qualifié d'« historique » parce qu'il présentait une baisse des dépenses de fonctionnement de 0,3 %, il ne faut pas croire que cette hausse de 2,4 % en 2016 signifie que nous avons abandonné nos efforts pour contrôler les dépenses municipales. Loin de là. La gestion responsable des ressources publiques compte toujours parmi nos principales préoccupations.

En réalité, si l'on compare uniquement les dépenses de fonctionnement, la hausse n'est que de 0,5 % par rapport au budget de 2015 et de 0,3 % par rapport au budget de 2014. La hausse prévue pour 2016 est donc dans la lignée de nos précédents budgets, qui mettaient l'accent sur le contrôle des dépenses.

Le principal élément qui explique la croissance de 2,4 % du budget global de 2016 est une hausse de 120 M\$ des paiements au comptant des immobilisations, un des éléments clés de notre plan pour rebâtir Montréal.

L'une de nos priorités, clairement énoncée à plusieurs reprises depuis notre arrivée au pouvoir en novembre 2013, est notre volonté de réparer et reconstruire les infrastructures routières et souterraines de notre métropole, après des années de laisser-faire.

Mais un tel effort exige des ressources énormes et ne se planifie pas en quelques mois. Les besoins sont tels que les investissements nécessaires doivent s'échelonner sur plusieurs années.

Nous avons donc entamé l'an dernier une planification rigoureuse, sur dix ans, des investissements dans nos infrastructures.

Le Programme montréalais d'immobilisations 2015-2024 prévoit en effet une augmentation annuelle des investissements, pour atteindre le chiffre de 2,1 G\$ par année, montant qui correspond aux besoins de la Ville évalués par nos experts.

Pour ne pas alourdir démesurément le poids de la dette, il a été décidé de financer une partie de ces nouveaux investissements en les payant au comptant.

C'est pourquoi notre plan sur dix ans, en plus de prévoir une hausse des investissements, prévoit également une augmentation annuelle du paiement au comptant des immobilisations (PCI). Cette augmentation permet de maintenir les emprunts au niveau prévu par la politique de gestion de la dette de la Ville de Montréal. Une façon de faire responsable et, surtout, plus équitable d'un point de vue intergénérationnel: nous n'alourdissons pas indûment la dette pour les générations futures.

L'an dernier, nous avons mis en place une stratégie d'accroissement du paiement au comptant des immobilisations qui s'est traduite par une somme supplémentaire de 40 M\$. Cette année, nous augmentons ce montant de 120 M\$. Ainsi, l'ensemble du paiement au comptant au budget 2016 totalise 204,6 M\$, incluant les montants en provenance des fonds de l'eau et de la voirie.

L'an prochain, et jusqu'en 2024, le paiement au comptant des immobilisations devrait augmenter de 80 M\$ par année.

D'un point de vue budgétaire, le défi est énorme et la pression s'accroîtra d'année en année pour trouver les sommes nécessaires au PCI. Voilà pourquoi nous devons absolument maintenir le cap et poursuivre notre gestion serrée des finances publiques de manière à dégager une marge de manœuvre intéressante.

Car en plus de l'augmentation du PCI, la Ville doit assumer, pour 2016, la croissance de plusieurs autres facettes de ses activités, notamment des crédits supplémentaires de 19,4 M\$ pour le transfert aux arrondissements, l'augmentation des budgets consacrés à divers services aux citoyens pour 44,5 M\$, et une hausse de 25,1 M\$ de notre contribution au transport collectif, dont 20,7 M\$ vont à la Société de transport de Montréal (STM) à titre de contribution régulière.

En 2016, la contribution régulière de la Ville de Montréal à la STM atteint donc 429,8 M\$, soit une augmentation de 5,1 % par rapport à 2015.

Afin de limiter cette croissance des dépenses, d'importants efforts de contrôle ont été exercés par les services centraux qui, en plus d'assumer la non-indexation de certains de leurs crédits autres que ceux de la rémunération, ont réalisé un plan d'optimisation de leurs ressources menant à des économies de 31,5 M\$.

Nous poursuivons également notre plan de réduction des effectifs municipaux, le Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO), au moyen duquel la Ville veut ramener les effectifs municipaux à un niveau optimal en abolissant un départ sur deux durant cinq ans. Pour 2016, le PQMO permet une réduction de l'ordre de 214,2 années-personnes. Au budget de fonctionnement, il s'agit d'une économie salariale de 10 M\$.

Au chapitre des régimes de retraite, les bons rendements obtenus sur l'actif des caisses de retraite, de 2012 à 2014, combinés aux effets de la Loi 15 (Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal), permettent d'anticiper des économies, pour l'ensemble des composantes reliées aux régimes de retraite, de l'ordre de 103,6 M\$, soit une baisse de 25,3 % par rapport au coût des régimes de retraite en 2015.

Cela signifie que Montréal reprend peu à peu le contrôle de sa masse salariale. En 2012, la rémunération globale comptait pour 53,1 % du budget municipal. Depuis l'entrée en vigueur du PQMO et des nouvelles mesures gouvernementales liées aux régimes de retraite, cette proportion est passée à 48,6 % en 2015 et sera de 46,4 % en 2016.

Afin de respecter la capacité de payer des contribuables montréalais, notre administration a établi comme principe que l'augmentation des charges fiscales ne dépasserait pas le niveau d'inflation qui, en 2016, selon le Conference Board du Canada, sera de 2,3 % pour la région de Montréal.

Dans le présent budget, les charges fiscales relevant du conseil municipal ont été augmentées de 1,9 % pour les immeubles résidentiels, représentant une hausse de 1,8 % des charges fiscales totales de ces immeubles. Par ailleurs, les décisions des conseils d'arrondissement ont globalement pour effet d'augmenter les charges fiscales des immeubles résidentiels de 0,1 %, portant le total à 1,9 %.

Nous nous situons donc en deçà du taux d'inflation, comme nous nous y étions engagés.

Pour ce qui est des immeubles non résidentiels, les charges fiscales du conseil municipal ont été augmentées de seulement 0,9 %, soit la moitié de l'augmentation annoncée pour le secteur résidentiel. Cette décision de limiter l'augmentation des charges fiscales des immeubles non résidentiels a été prise dans le but de donner un coup de pouce aux entreprises montréalaises, d'améliorer la compétitivité de la ville et de favoriser le développement économique de la métropole.

Cette décision coûtera annuellement 18 M\$ à la Ville de Montréal, et tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels sur le territoire de la ville en bénéficieront. Cette réduction de la croissance des charges du secteur non résidentiel sera financée par les efforts de réduction des dépenses.

Par ce geste, Montréal veut signaler au monde des affaires qu'elle est prête à aller plus loin, à s'engager à fond dans le développement économique et à modifier certains éléments de la fiscalité municipale afin d'établir des conditions favorables à la création d'emplois, qui vont aider les entreprises à s'établir et rester à Montréal.

C'est un premier geste important, et ce ne sera certainement pas le dernier.

Au cours de l'année 2016, nous allons explorer davantage cette avenue en nous penchant sur la possibilité d'appliquer des mesures de fiscalité sectorielle dans le but d'encourager des secteurs clés de l'économie montréalaise comme les grands événements sportifs et culturels ou le commerce de proximité.

La Ville a devant elle plusieurs opportunités d'intervention, dans une perspective de développement économique. Ce sont des sujets qui demandent une réflexion plus approfondie. Par exemple, pourrions-nous modifier la fiscalité des établissements qui se trouvent sur des artères commerciales en chantier?

Ou encore, comment pourrions-nous faire en sorte que nos parcs industriels soient plus attrayants pour encourager les entreprises à s'y établir?

Enfin, pouvons-nous mettre en place un guichet unique de services municipaux qui simplifiera et harmonisera les processus d'affaires de la Ville pour l'ensemble des arrondissements?

À très court terme, il faudra se pencher sur ces questions et sur plusieurs autres.

C'est pourquoi nous annoncerons prochainement la création d'un groupe de travail extraordinaire qui aura pour mandat d'examiner différentes mesures, fiscales ou autres, pour accroître le potentiel de développement économique de Montréal. Il devra aussi tenir compte des nouveaux pouvoirs et outils demandés par la Ville à l'intérieur de la Loi sur la métropole, dont le dépôt est prévu pour février 2016.

Le développement économique a toujours été une priorité pour notre administration. Au cours des derniers mois, nous avons mis en place plusieurs outils comme PME Montréal, notre réseau de six pôles de soutien aux entrepreneurs et entreprises, et comme les programmes PRAM-Commerce et PRAM-Artères en chantier, pour donner un coup de main aux commerçants.

Notre plan d'action en développement économique mise sur l'entrepreneuriat et l'innovation en encourageant la création de nouveaux bassins industriels comme l'électrification des transports ou la chimie verte.

Sans parler des millions de dollars investis dans la mise à niveau des infrastructures, qui contribuent à rendre la ville plus attrayante pour les investisseurs. Ou des missions économiques qui nous permettent de promouvoir à travers le monde les nombreux avantages de Montréal.

La Ville fait déjà beaucoup pour relancer l'économie montréalaise, mais nous sommes conscients qu'il faut aller plus loin, qu'il faut trouver des moyens d'intervenir de manière plus directe pour soutenir nos entreprises.

Les propositions du groupe de travail, combinées aux nouvelles ressources que nous apportera la Loi sur la métropole, mettront la table au cours de la présente année pour une série de mesures inédites en développement économique, qui seront définies d'ici à juin 2016 et qui feront partie du budget de 2017.

D'ici là, nous poursuivrons sans relâche notre travail pour que Montréal puisse se développer en véritable métropole du XXIe siècle, une métropole intelligente, où la technologie est au service des citoyens. Une métropole exemplaire par ses engagements sur le plan du transport collectif et de la protection de l'environnement. Une métropole vibrante et rayonnante, qui s'apprête à célébrer, dans tout juste un an, son 375e anniversaire.

Le maire de Montréal,

Denis Coderre

Le président du comité exécutif,

Pierre Desrochers

### **Faits saillants**

- Un budget de 5 061,2 M\$ pour 2016, en hausse de 2,4 % par rapport à celui de 2015. Cependant, la hausse des dépenses de fonctionnement proprement dites n'est que de 0,5 %.
- Une hausse brute des paiements au comptant des immobilisations de 120,0 M\$.
- Une croissance des charges fiscales générales de 1,9 % pour les immeubles résidentiels et de 0,9 % pour les immeubles non résidentiels, respectant ainsi les objectifs de l'Administration de maintenir cette croissance à l'inflation, tout en favorisant le développement économique.
- La poursuite du plan rigoureux de réduction des effectifs, soit le Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO): ce plan a permis une réduction de l'ordre de 214,2 annéespersonnes au budget de 2016.
- En 2016, les arrondissements ont également appliqué les mesures relatives au PQMO, mais ils en ont conservé les économies à des fins d'équilibre budgétaire.
- La poursuite, en 2016, de la mise en place de la réforme du financement des arrondissements, avec un rajustement des crédits supplémentaires de 16,1 M\$. À ces crédits, un montant de 3,3 M\$ a été ajouté pour les coûts relatifs au branchement des égouts sous le domaine public.
- Création de 5 postes professionnels à la Direction de l'urbanisme, en soutien aux arrondissements, notamment pour les opérations de planification urbaine et de gestion de projets urbains. La création de ces nouveaux postes répond à l'une des recommandations de la réforme du financement des arrondissements.
- À la suite de l'adoption de la Loi 15, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, poursuite des négociations avec les partenaires syndicaux afin de trouver des solutions durables pour la réduction des coûts des régimes de retraite. Les effets prévus de cette Loi, jumelés aux bons rendements obtenus sur l'actif des caisses de retraite de 2012 à 2014, permettent d'anticiper des économies de l'ordre de 103,6 M\$ en 2016.
- Le versement d'une contribution de 14 M\$ à la Société des célébrations du 375° anniversaire de Montréal, en hausse de 4 M\$ par rapport à 2015.
- Une hausse de 20,7 M\$ de la contribution régulière à la Société de transport de Montréal, pour un total de 429,8 M\$ en 2016, soit une augmentation de 5,1 % par rapport à 2015.

- Une contribution de 64 M\$ à l'Agence métropolitaine de transport, une hausse de 0,4 M\$.
- Une contribution additionnelle de près de 0,7 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, pour un montant total de 0,9 M\$ en 2016.
- Des budgets de 680,4 M\$ pour le Service de police de Montréal et de 351 M\$ pour le Service de sécurité incendie de Montréal.
- Une somme de 382,5 M\$ pour la gestion de l'eau, en hausse de 5,6 M\$.
- Un montant de 138,1 M\$ pour la voirie municipale, dont 5,9 M\$ sont destinés à l'opération nid-de-poule et au comblement de fissures, en hausse de 1,7 M\$.
- Une allocation de 160,6 M\$ pour la gestion des matières résiduelles. Cela représente une baisse de 5,4 M\$ par rapport au budget de 2015, rendue possible grâce à une diminution du coût des contrats et du volume de déchets. Un montant de 1,8 M\$ a été utilisé pour financer des dépenses liées à la gestion des résidus alimentaires.
- Un budget de 533,1 M\$ consacré aux activités culturelles et récréatives ainsi qu'aux parcs, en hausse de 20,0 M\$, notamment:
  - **73,2 M**\$ pour l'Espace pour la vie (Biodôme, Jardin botanique, Insectarium et Planétarium Rio Tinto Alcan);
  - 13,9 M\$ pour le Conseil des arts de Montréal, une hausse de 0,5 M\$ par rapport à 2015;
  - 5,9 M\$ pour Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, une hausse de 0,4 M\$ par rapport à 2015.
  - Un budget de 6,7 M\$ pour la forêt urbaine (plantation d'arbres et lutte contre l'agrile du frêne) dont une somme de 1 M\$ est destinée à soutenir et encourager les interventions sur des propriétés privées comprises dans des zones à risque, en complément des interventions déjà menées sur les frênes publics. Un budget de 12 M\$ est également prévu pour l'année 2016 dans le PTI (36 M\$ sur 3 ans, de 2016 à 2018).

- Une somme de **159,4 M**\$ pour le déneigement, soit une hausse de **3,7 M**\$ par rapport à **2015**.
- Une dotation de **13 M\$** pour la Société du parc Jean-Drapeau, une hausse de 3 M\$.
- Des crédits de 15,3 M\$ pour le Programme réussir@ montréal (PR@M-Industrie) afin de stimuler le développement économique de la ville, soit une hausse de 2,3 M\$ par rapport au budget de 2015.
- Une injection, en 2016, de plus de 1,9 M\$ dans le Bureau de la ville intelligente et numérique, afin de faire de Montréal une chef de file mondialement reconnue parmi les villes intelligentes et numériques, en conformité avec le plan d'action qui découle de la Stratégie montréalaise 2014-2017 ville intelligente et numérique; cet investissement fait suite à la mise en place de la structure du bureau, en 2015, avec un budget de 0,5 M\$.
- Un budget de 1 M\$ pour le déploiement de services de réseaux sans fil sécurisés dans l'ensemble des bâtiments de la Ville ainsi que dans certains espaces publics.
- Un investissement de 2,1 M\$ pour la création du Bureau de l'expérience client, qui vise à recentrer les besoins du citoyen au cœur des préoccupations de l'administration municipale. Avec cet investissement, l'Administration prend les grands moyens pour réaliser ses objectifs en matière d'amélioration continue des services aux citoyens, de façon à rendre plus efficace et efficiente l'organisation municipale et à optimiser ses services.
- Une contribution de 2,1 M\$ à l'organisme Concertation régionale de Montréal afin de soutenir et d'assurer la concertation des élus municipaux ainsi que des acteurs socio-économiques de l'agglomération de Montréal, à la suite, notamment, de la dissolution de la Conférence régionale des élus (CRÉ) provoquée par l'adoption de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

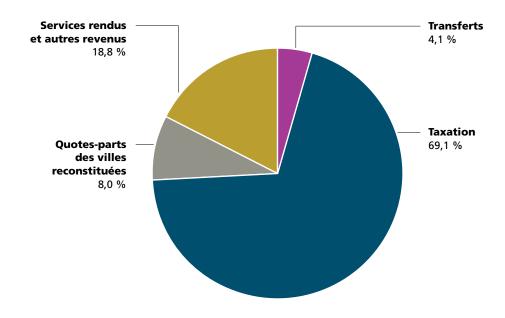
## D'où proviennent les revenus de la Ville?

Les revenus de la Ville de Montréal, en 2016, proviennent principalement des taxes foncières, qui s'élèvent à 3,4 G\$ et qui constituent 69,1 % des revenus totaux de l'administration municipale.

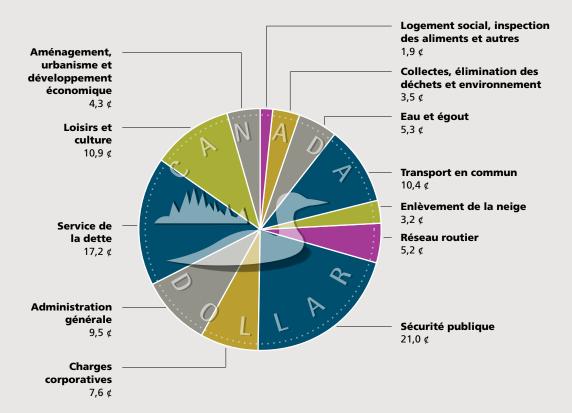
Les revenus provenant de services rendus et autres revenus totalisent 952 M\$ et représentent 18,8 % des revenus totaux de la Ville. Les revenus de transferts, c'est-à-dire les subventions reçues des gouvernements et autres organismes, atteignent 207 M\$, soit 4,1 % des revenus totaux de la Ville.

Soulignons qu'en vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (L.Q. 2008, c. 19), les dépenses qui relèvent des compétences d'agglomération sont financées au moyen d'un régime de quotes-parts versées au budget d'agglomération par l'ensemble des villes liées. Les dépenses d'agglomération exigées des villes reconstituées se chiffrent à 405 M\$, soit 8 % des revenus de la Ville de Montréal.

L'ensemble de ces revenus est destiné au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville et à celles d'agglomération. Rappelons que c'est la Ville de Montréal, en tant que ville centre, qui a la responsabilité de gérer les opérations financières associées aux compétences d'agglomération, et ce, au bénéfice de l'ensemble des villes liées.



# Toutes vos taxes comptent









Loisirs et culture	10,9 ¢			
Piscines, parcs et terrains de jeux	4,1 ¢			
Centres communautaires	1,6 ¢			
Bibliothèques	1,8 ¢			
Patrimoine, musées et centres d'exposition	s 1,5 ¢			
Patinoires	0,8 ¢			
Autres	1,1 ¢			



3,3 ¢
4,3 ¢



Administration	
générale	9,5 ¢
Conseil municipal	1,2 ¢
Application de la loi	1,4 ¢
Gestion financière	5,0 ¢
Greffe et évaluation foncière	0,7 ¢
Gestion des ressources humaine	1,2 ¢

## Les points saillants de la fiscalité en 2016

### Augmentation générale des charges fiscales

En 2016, l'Administration augmente les charges fiscales de 1,9 % pour les immeubles résidentiels et de 0,9 % pour les immeubles non résidentiels. Cette décision entraîne une variation générale de 1,8 % pour les charges fiscales des immeubles résidentiels et de 0,9 % pour les immeubles non résidentiels.

La décision de hausser plus faiblement les charges fiscales des immeubles non résidentiels s'inscrit dans la volonté de l'administration municipale de favoriser le développement économique.

#### La fiscalité des arrondissements

Les arrondissements sont responsables de l'indexation de leur taxe de services afin d'assurer l'indexation totale de leur budget.

En 2016, les conseils d'arrondissement ont globalement augmenté les revenus de leur taxe de services de 1,6 %. Ces décisions, qui relèvent de chacun des conseils, ont pour effet d'augmenter en moyenne les charges fiscales totales des immeubles résidentiels de 0,1 %. Pour les immeubles non résidentiels, ces décisions ont un effet global négligeable.

#### Variation des charges fiscales totales

Le tableau ci-dessous présente par arrondissement les variations des charges fiscales totales des contribuables montréalais, incluant l'effet de la variation des taxes d'arrondissement.

Toutefois, le compte de taxes de chacun des contribuables peut diminuer ou augmenter dans des proportions différentes, notamment en raison de l'évolution de la valeur foncière de la propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

#### Variation des charges fiscales totales entre 2015 et 2016, par arrondissements Immeubles résidentiels et non résidentiels

	·						
	Immeubles résidentiels			Immeubles non résidentiels			
Arrondissements	Variation générale des charges fiscales <sup>1</sup>	Variation des taxes d'arrondis- sement de services	Variation des charges fiscales totales	Variation générale des charges fiscales <sup>1</sup>	Variation des taxes d'arrondis- sement de services	Variation des charges fiscales totales	
Ahuntsic-Cartierville	2,1 %	0,1 %	2,2 %	0,2 %	-	0,2 %	
Anjou	1,1 %	0,5 %	1,6 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %	
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	2,4 %	0,1 %	2,5 %	1,0 %	-	1,0 %	
Lachine	2,2 %	0,2 %	2,4 %	(1,2 %)	0,1 %	(1,1 %)	
LaSalle	1,6 %	(1,4 %)	0,2 %	(0,1 %)	(0,3 %)	(0,4 %)	
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	0,9 %	0,1 %	1,0 %	(1,2 %)	-	(1,2 %)	
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	1,0 %	0,1 %	1,1 %	(0,3 %)	-	(0,3 %)	
Montréal-Nord	0,7 %	0,3 %	1,0 %	(0,1 %)	0,1 %	0,0 %	
Outremont	3,2 %	0,1 %	3,3 %	2,1 %	_	2,1 %	
Pierrefonds-Roxboro	0,9 %	0,1 %	1,0 %	0,6 %	-	0,6 %	
Plateau-Mont-Royal	3,1 %	0,6 %	3,7 %	2,8 %	0,1 %	2,9 %	
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,3 %	0,2 %	0,5 %	(0,6 %)	-	(0,6 %)	
Rosemont-La Petite-Patrie	2,2 %	0,1 %	2,3 %	2,0 %	_	2,0 %	
Saint-Laurent	2,1 %	0,2 %	2,3 %	(1,3 %)	-	(1,3 %)	
Saint-Léonard	0,9 %	0,2 %	1,1 %	0,4 %	-	0,4 %	
Sud-Ouest	2,1 %	0,1 %	2,2 %	0,3 %	-	0,3 %	
Verdun	1,5 %	0,2 %	1,7 %	2,0 %	-	2,0 %	
Ville-Marie	1,2 %	0,1 %	1,3 %	1,8 %	-	1,8 %	
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,0 %	0,1 %	2,1 %	1,2 %	_	1,2 %	
VILLE DE MONTRÉAL	1,8 %	0,1 %	1,9 %	0,9 %	_	0,9 %	

Donnée infime

Source : Compilation actualisée au 11 septembre 2015 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2015 et de 2016.

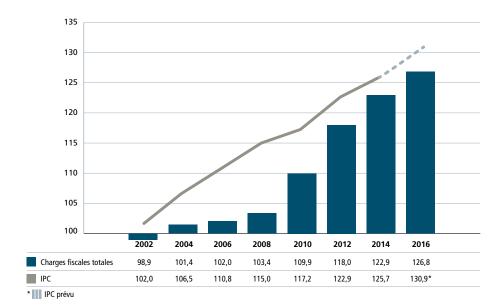
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les variations générales des charges fiscales comprennent la taxe foncière générale, les taxes relatives à l'eau et à la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services.

## Variation des charges fiscales totales depuis 2001

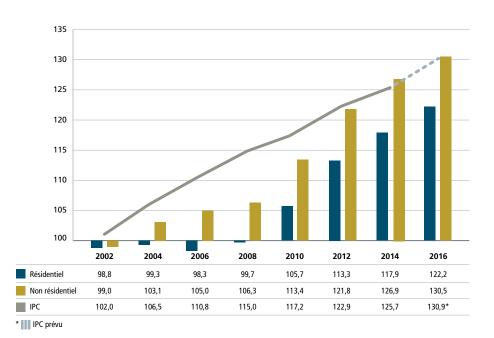
Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des charges fiscales totales des contribuables montréalais depuis 2001, par catégorie d'immeubles.

#### Évolution des indices des charges fiscales totales 1 et des prix à la consommation 2, de 2001 à 2016

Indice (2001 = 100)

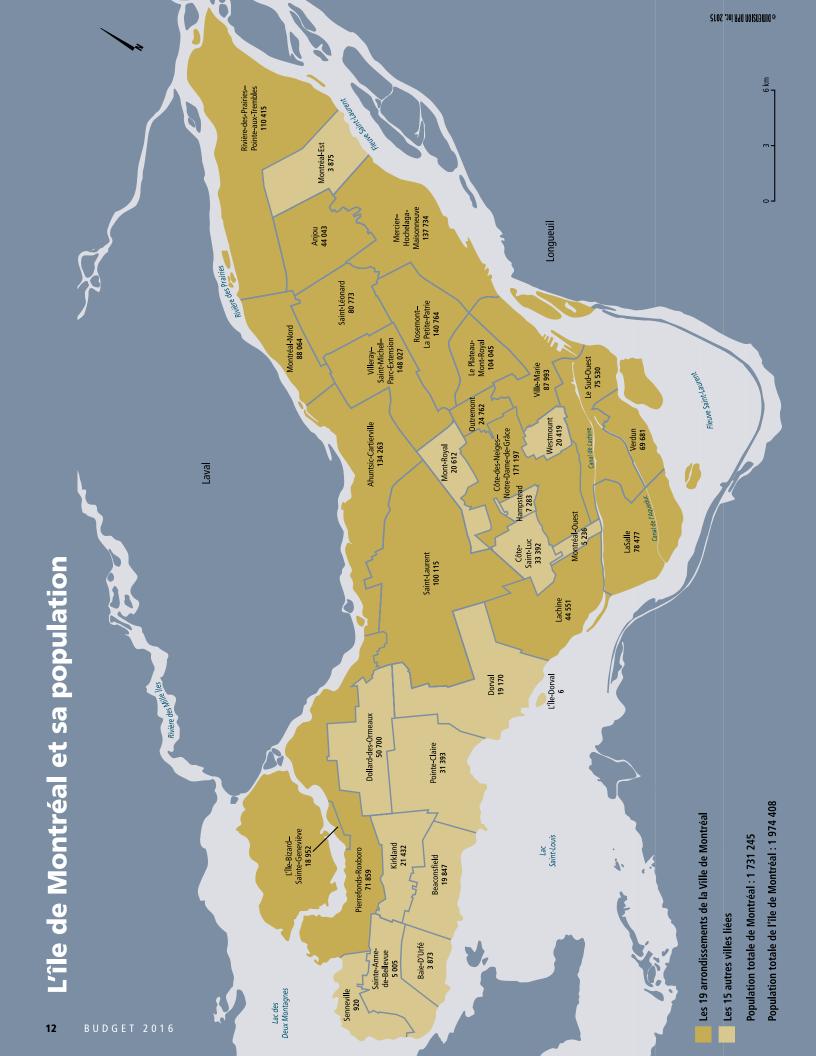


Évolution des indices des charges fiscales totales <sup>1</sup> et des prix à la consommation <sup>2</sup> par catégories d'immeubles, de 2001 à 2016 Indice (2001 = 100)



L'indice des charges fiscales totales mesure la variation des taxes foncières générales, des tarifs fiscaux, des taxes d'arrondissement et des taxes relatives à l'eau et à la voirie.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada.



Publié par la Ville de Montréal Service des finances

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal 4° trimestre 2015 Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1386-0 Budget de fonctionnement, version imprimée, français

978-2-7647-1387-7 Budget de fonctionnement, PDF, français

978-2-7647-1390-7 Budget en bref, version imprimée, français

978-2-7647-1391-4 Budget en bref, PDF, français

978-2-7647-1392-1 Operating Budget / At a glance, version imprimée, anglais

978-2-7647-1393-8 Operating Budget / At a glance, PDF, anglais

Design graphique : Ville de Montréal, Service des communications 10650 (11-15)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé sur du papier 100% recyclé.







